

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 juin 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 7 juin 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2006 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



## Annexe

### **Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2006.
2. Au 30 avril 2006, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 710 soldats, dont 2 708 issus de pays non membres de l'OTAN.
3. Rien n'a changé dans l'état des contributions des pays partenaires ou non membres de l'OTAN.

#### **Sécurité**

4. La situation générale au Kosovo demeure calme mais fragile. La troisième phase des négociations sur le statut a eu lieu le 3 avril 2006 à Vienne. Elles se sont révélées assez vaines et décevantes, aucune des deux parties ne voulant transiger sur l'importante question de la décentralisation. Belgrade continue d'exiger une entité serbe au Kosovo, comme la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine, tandis que Pristina veut des municipalités ethniquement neutres. À ce stade, aucune des parties ne semble disposée aux concessions. La population kosovare continue de suivre de près le processus des négociations sur le statut et les démarches afférentes. Ce processus et son résultat éventuel pourraient avoir des incidences sur la stabilité générale du Kosovo.

5. Le nombre d'incidents interethniques signalés a été très limité (deux) et la situation d'ensemble reste calme à cet égard. On suppose que les Albanais kosovars ne voudront pas causer de troubles interethniques qui risquent de se répercuter sur les négociations relatives au statut du Kosovo.

6. Aucun incident à l'encontre de la Force de paix n'a été enregistré.

7. Il a été signalé au total au cours du mois passé 409 incidents relatifs à des munitions non explosées, à la possession illégale d'armes, à la découverte de caches d'armes et de munitions, aux drogues, au trafic d'êtres humains et au faux-monnayage. Les saisies d'armes ont constitué la grande majorité des incidents d'avril. En mars 2006, 408 incidents avaient été signalés. Les activités de contrebande resteront une des menaces les plus graves pour le climat de sûreté et de sécurité et pour les troupes de la Force de paix au Kosovo. Des confrontations pourraient avoir lieu si des soldats de la Force croisaient des trafiquants. La contrebande touche la majeure partie de la frontière kosovare, mais elle est surtout concentrée dans la zone est, à la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>a</sup>. Malgré les fréquentes saisies d'armes illégales, rien ne prouve que ces armes étaient destinées à des extrémistes ou à des groupes criminels. Il convient de noter à ce propos que la plupart des armes trouvées sont probablement destinées à la chasse et à la protection personnelle. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'une petite quantité d'armes sans lien connu avec d'éventuelles caches. Le trafic de drogues reste une activité criminelle des plus rentables pour les groupes criminels organisés locaux. On attribue la rareté des incidents de contrebande signalés aux efforts de la Force de paix et de la MONUK pour réprimer le trafic aux frontières.

---

<sup>a</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Mais il se peut aussi que les trafiquants aient trouvé de nouveaux moyens d'échapper au dépistage de la MONUK et de la Force de paix. Bien que les conditions climatiques s'améliorent, on ne s'attend pas à une augmentation sensible des activités criminelles signalées. La menace criminelle contre le climat de sûreté et de sécurité et contre la KFOR est jugée faible.

8. La Force de paix au Kosovo (KFOR) poursuit ses opérations pour prévenir la violence ethnique et protéger les sites du patrimoine et elle demeure vigilante pour dissuader les menaces éventuelles dirigées contre les organisations internationales et les bases militaires. Elle continue par ailleurs d'améliorer sa capacité de maîtriser les foules et les émeutes afin d'être mieux préparée à faire face à toute reprise de la violence.

**Respect de l'Accord technique militaire par les Forces armées de Serbie-et-Monténégro et la Police spéciale du Ministère des affaires intérieures**

9. En avril 2006, il a été donné suite à deux affaires de non-respect.

**Corps de protection du Kosovo**

10. L'Inspectorat de la Force de paix pour le Corps de protection du Kosovo en assure au jour le jour le respect de l'Accord en y effectuant des appels nominaux et des inspections inopinés. En avril, l'Inspectorat a axé ses efforts sur l'élaboration d'un nouveau programme de gestion des activités de formation, compte tenu de la directive du commandant des forces conjointes.

11. Il n'y a rien d'important à signaler au sujet des activités du Corps de protection du Kosovo.

12. L'effectif actuel du Corps est de 3 038 membres actifs, dont 207 (soit 6,8 %) sont issus de minorités ethniques (181 hommes et 26 femmes) : 35 Ashkali, 4 Roms, 11 Égyptiens, 17 Croates, 32 Bosniaques, 14 musulmans, 36 Turcs, 2 Goran et 56 Serbes. Par rapport au mois précédent, le nombre total des membres de minorités ethniques au Corps de protection a augmenté de 23. Leur recrutement demeure pour lui une priorité. Actuellement, le pourcentage des minorités au Corps de protection reste en deçà de l'objectif fixé dans la norme n° 8 (10 %). Sur les 2 000 postes prévus pour l'effectif de réserve, 1 883 sont pourvus, dont 54 (2,8 %) par des minorités ethniques, soit 14 de plus que le mois précédent. Le siège de l'Inspectorat a procédé à 44 appels nominaux : 894 des 1 321 (67,7 %) membres du Corps ainsi visés étaient de service dans leur caserne et 168 (12,3 %) l'étaient ailleurs. Ce total de 1 062 membres de service (en caserne ou ailleurs) montre qu'en moyenne 80 % du personnel du Corps de protection étaient bien au travail. Il ressort aussi des appels que la proportion d'absents sans permission a légèrement diminué par rapport au mois précédent.

13. Des formations ont été dispensées par le Corps conformément au plan annuel de formation.

14. Aucune cérémonie importante n'a été signalée.

**Conclusion**

15. La situation générale au Kosovo demeure fragile en raison de la poursuite des négociations sur le statut et, avec l'amélioration des conditions climatiques, de l'aggravation éventuelle des tensions interethniques. Le niveau de menace contre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et d'autres installations de la communauté internationale demeure moyen; le niveau de menace contre la KFOR est faible.

---